

**MUNICIPALITÉ DES CÈDRES
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal

Séance ordinaire du 8 septembre 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 septembre 2026 à 19h à l'Hôtel de ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Sont présents :

La conseillère, Patricia Perron ainsi que les conseillers, Claude Généreux, Loïc Dewavrin, Russell Piché et Patrick Nadeau et siégeant sous la présidence du maire, Michel Proulx, formant quorum

Est absent : Alex Allen, conseiller municipal

Sont également présents :

Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance et Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe

Le président informe également les personnes présentes que la séance est captée de façon audio et vidéo et que l'enregistrement sera disponible en différé sur le site internet de la Municipalité.

2026-09-303 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2026

Il est proposé par Patrick Nadeau
Appuyé par Russell Piché
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 comme suit:

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2026

2. Procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2026

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 14 août au 10 septembre 2026

3.2 Présentation des états financiers 2025

- Dépôt du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 / rapport de l'auditeur indépendant
- Dépôt des faits saillants du rapport financier pour l'année 2025

Première période de questions aux citoyens (15 minutes)

3.3 Paiement de factures, décomptes progressifs et autres :

- 3.3.1 Ali Excavation inc.: paiement du décompte progressif numéro 1 – Travaux de réfection du ponceau Wallot
- 3.3.2 Ali Excavation inc.: acceptation de l'avis de changement numéro 5 et paiement du décompte progressif numéro 3 - Projet de

- pavage des rues des Émeraudes et des Rubis
- 3.3.3 Les Pavages Ultra inc.: paiement du décompte progressif numéro 1 - Travaux de pavage divers 2026 sur les rues Gary et Ranger
- 3.4 Demande d'aide financière, financement et autres :
- 3.4.1 Haylee Reid : demande de subvention à l'élite pour compétition de cheerleading / Politique de subvention à l'élite – volet sportif
- 3.5 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 597 000 \$ qui sera réalisé le 22 septembre 2026

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

Aucun point

5. Règlements municipaux

- 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 349-7-2026 modifiant le règlement numéro 349-2012 et ses amendements relatif aux nuisances et la sécurité afin de retirer des dispositions prévues dans un autre règlement, modifier l'unité de mesure du bruit et définir le terme « zone »
- 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 383-13-2026 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour les délégations de pouvoirs et ajouter des dispositions en matières juridiques et immobilières
- 5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 551-2026 (RMH 330) remplaçant le règlement numéro 468-2021 et ses amendements relatif au stationnement (RMH 330)
- 5.4 Adoption du règlement numéro 531-1-2026 modifiant le règlement numéro 531-2025 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité des Cèdres pour l'année 2026 afin de modifier les odonymes, la tarification et la capacité des locations de salles du Pavillon des bénévoles et mettre à jour certaines terminologies et tarifications diverses

6. Affaires municipales

- 6.1 Modification de la Politique de remboursement des frais de téléphone cellulaire
- 6.2 Nouvelle formule de partage des contributions au transport collectif pour la Couronne-Sud

7. Affaires juridiques et greffe

- 7.1 Place du Canal – projet domiciliaire Haut-Chambrery : autorisation de servitudes d'occupation permanente sur une partie du lot 4 287 492 du cadastre du Québec
- 7.2 Dépôt de déclarations d'intérêts pécuniaires – Loïc Dewavrin, conseiller municipal

8. Ressources matérielles

- 8.1 Bérard Tremblay arpenteurs-géomètres : offre de services professionnels pour la réalisation d'un plan montant l'occupation de la partie du domaine hydrique de l'État occupée – lot de grève et en eau profonde – bloc 643 du Fleuve St-Laurent

- 8.2 Ali Excavation inc.: acceptation et paiement de l'avis de changement numéro AC-02 pour le remplacement de la vanne existante de 100 mm pour une vanne de 150 mm - Travaux de réfection du ponceau Wallot
- 8.3 Lessard et Demers inc.: acceptation et paiement de l'avis de changement numéro 1 pour l'ajout d'une unité de climatisation à la station de pompage Principale - Travaux de réhabilitation des stations de pompage Principale, Daoust et Sophie
- 8.4 Les Pavages La Cité B.M. Inc.: octroi du contrat pour le pavage de diverses rues (2026-2027)
- 8.5 Réfrigération Yvan Allison : octroi de contrat pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle thermopompe avec deux unités murales au bâtiment de l'hôtel de ville

9. Ressources humaines

- 9.1 Démission de Nourelhouda Djedou à titre de commis à l'urbanisme et l'environnement au Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 9.2 Embauche d'employés à titre de préposés aux loisirs, poste occasionnel et non-syndiqué, pour les activités et événements municipaux au Service des loisirs, culture et vie communautaire
- 9.3 Modification du statut d'emploi de Myriam Brunet à titre de préposée aux prêts à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis
- 9.4 Prolongation de la période d'embauche de Loïc Hans Duskic à titre de commis à l'urbanisme et à l'environnement
- 9.5 Démission de Simon Lachapelle à titre de pompier volontaire au Service de la sécurité incendie

10. Loisirs, culture et vie communautaire

Aucun point

11. Service de sécurité incendie

Aucun point

12. Services techniques et infrastructures

- 12.1 Autorisation des travaux sur le cours d'eau Delvan (remplacement de ponceau)

Adopté à l'unanimité

2026-09-304 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2026

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2026 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Claude Généreux
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2026 soit adopté le tout en conformité du *Code municipal du Québec* (C. c-27 .1).

Adopté à l'unanimité

2026-09-305 Acceptation des comptes du 14 août au 10 septembre 2026

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Claude Généreux
Et résolu

QUE les membres du Conseil municipal approuvent le paiement des comptes du 14 août au 10 septembre 2026 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

Fonds d'administration	Montant payé
Paielements (par chèques, dépôts directs, débits directs)	531 555.66\$
Salaires versés – paies numéro 30 à 33 -2026	255 293.99\$
Contribution de l'employeur	64 988.75\$

QUE le Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin,
Directeur général et greffier-trésorier

**2026-09-306 Dépôt du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 / rapport de l'auditeur indépendant
Présentation des états financiers 2025**

En conformité de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le Conseil municipal prend acte du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 / rapport de l'auditeur indépendant, déposé par la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* et dûment déposé par le greffier-trésorier.

**2026-09-307 Dépôt des faits saillants du rapport financier pour l'année 2025
Présentation des états financiers 2025**

En conformité de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier pour l'année 2025.

Première période de questions aux citoyens (15 minutes – 19h20 à 19h29)

**2026-09-308 Ali Excavation inc.: paiement du décompte progressif numéro 1 – Travaux de réfection du ponceau Wallot
Projet numéro 2024-600-08**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-06-221 octroyant à *Ali Excavation inc.* le contrat pour les travaux de réfection du ponceau Wallot ;

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif numéro 1 pour les travaux effectués en date du 21 août 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement dûment signée par les parties ;

Il est proposé par Claude Généreux
Appuyé par Russell Piché
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 à *Ali Excavation inc.* au montant de 709 904.22 \$ (taxes en sus) relatif aux travaux de réfection du ponceau Wallot;

QU'une retenue contractuelle de 10% au montant de 78 878.25 \$ (taxes en sus) est appliquée audit décompte progressif numéro 1.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt 530-2025 pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-09-309 Ali Excavation inc.: acceptation de l'avis de changement numéro 5 et paiement du décompte progressif numéro 3 - Projet de pavage des rues des Émeraudes et des Rubis
Projet numéro 2025-600-01

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-07-214 octroyant à *Ali Excavation inc.* le contrat pour la réfection de pavage des rues des Émeraudes et des Rubis ;

CONSIDÉRANT l'avis de changement numéro 5 relatif à l'ajout d'une clé de planage supplémentaire ;

CONSIDÉRANT le dépôt du décompte progressif numéro 3 pour les travaux effectués au 12 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement dûment signée par les parties ;

Il est proposé par Russell Piché
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

D'ACCEPTER l'avis de changement numéro 5 relatif à l'ajout d'une clé de planage supplémentaire ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 3 à *Ali Excavation inc.* au montant de 114 927.83 \$ (taxes en sus) pour les travaux effectués dans le cadre du projet de pavage des rues des Émeraudes et Rubis;

QU'une retenue permanente due aux travaux annulés par l'entrepreneur au montant de 1 289.44\$ (taxes en sus) est appliquée audit décompte progressif numéro 3;

QU'une retenue contractuelle au montant de 11 492.78 \$(taxes en sus) est appliquée audit décompte progressif numéro 3.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-09-310 Les Pavages Ultra inc.: paiement du décompte progressif numéro 1 - Travaux de pavage divers 2026 sur les rues Gary et Ranger
Projet numéro 2026-600-02

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-04-151 octroyant à *Les Pavages Ultra inc.* le contrat pour des travaux de pavages divers sur les rues Gary et Ranger;

CONSIDÉRANT le dépôt du décompte progressif numéro 1 relatif aux travaux effectués au 30 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement dûment signée par les parties ;

Il est proposé par Russell Piché
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte numéro 1 au montant de 123 904.85 \$ (taxes en sus) à *Les Pavages Ultra inc.* dans le cadre des travaux de pavage divers 2026 sur les rues Gary et Ranger;

QU'UNE retenue contractuelle de 10% au montant de 12 767.21 \$ (taxes en sus) est appliquée audit décompte progressif numéro 1.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au poste de Revenus reportés provenant du fonds de réfection et entretien des voies publiques pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin,
Directeur général et greffier-trésorier

2026-09-311 Haylee Reid : demande de subvention à l'élite pour compétition de cheerleading / Politique de subvention à l'élite – volet sportif

CONSIDÉRANT la demande de subvention à l'élite pour Haylee Reid, membre de l'équipe Canadienne nationale;

CONSIDÉRANT QU'Haylee Reid a participé au championnat du monde de cheerleading de l'ICU (Junior World & World Cheerleading Championships) au complexe ESPN Wide of Sports à Orlando en Floride du 22 au 24 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention s’inscrit dans la *Politique de subvention à l’élite / volet sportif*,

Il est proposé par Patricka Nadeau
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D’ACCORDER une subvention à l’élite – volet sportif au montant de 250 \$ à Haylee Reid pour l’année 2026, et ce conformément à la *Politique de subvention à l’élite / volet sportif*.

Adopté à l’unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin,
Directeur général et greffier-trésorier

2026-09-312 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 597 000 \$ qui sera réalisé le 22 septembre 2026

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Cèdres souhaite emprunter par billets pour un montant total de 2 597 000 \$ qui sera réalisé le 22 septembre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
516-2024	254 000 \$
510-2024	16 600 \$
386-2015	1 092 600 \$
533-2025	1 233 800 \$

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 386-2015, 510-2024, 516-2024 et 533-2025, la Municipalité des Cèdres souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres avait le 21 septembre 2026, un emprunt au montant de 1 092 600 \$, sur un emprunt original de 1 577 200 \$, concernant le financement du règlement numéro 386-2015;

ATTENDU QUE, en date du 21 septembre 2026, cet emprunt n'a pas été renouvelé ;

ATTENDU QUE l’émission d’obligations qui sera réalisée le 22 septembre 2026 inclut les montants requis pour ce refinancement ;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 386-2015 ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Russell Piché
Et résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 septembre 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE VAUDREUIL-SOULANGES
100, BOUL. DON-QUICHOTTE
ILE-PERROT, QC
J7V 6L7

8. Que les obligations soient signées par le maire et le directeur général et greffier-trésorier. La Municipalité des Cèdres, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 386-2015, 510-2024, 516-2024 et 533-2025 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 septembre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 22 septembre 2026, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 386-2015, soit prolongé de 1 jour.

Adopté à l'unanimité

2026-09-313 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 349-7-2026 modifiant le règlement numéro 349-2012 et ses amendements relatif aux nuisances et la sécurité afin de retirer des dispositions prévues dans un autre règlement, modifier l'unité de mesure du bruit et définir le terme « zone »

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (C. c-27 .1)

- [1] Le conseiller, Claude Généreux, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, pour adoption, le règlement numéro 349-7-2026 modifiant le règlement numéro 349-2012 et ses amendements relatif aux nuisances et la sécurité afin de retirer des dispositions prévues dans un autre règlement, modifier l'unité de mesure du bruit et définir le terme « zone »;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante; l'avis de motion étant assorti d'une demande de dispense de lecture.

2026-03-314 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 383-13-2026 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour les délégations de pouvoirs et ajouter des dispositions en matières juridiques et immobilières

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (C. c-27 .1)

- [1] Le conseiller, Claude Généreux, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, pour adoption, le règlement numéro 383-13-2026 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour les délégations de pouvoirs et ajouter des dispositions en matières juridiques et immobilières;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante; l'avis de motion étant assorti d'une demande de dispense de lecture.

2026-03-315 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 551-2026 (RMH 330) remplaçant le règlement numéro 468-2021 et ses amendements relatif au stationnement (RMH 330)

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (C. c-27 .1)

- [1] Le conseiller, Russell Piché, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, pour adoption, le règlement numéro 551-2026 (RMH 330) remplaçant le règlement numéro 468-2021 et ses amendements relatif au stationnement (RMH 330);

- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante; l'avis de motion étant assorti d'une demande de dispense de lecture.

2026-09-316 Adoption du règlement numéro 531-1-2026 modifiant le règlement numéro 531-2025 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité des Cèdres pour l'année 2026 afin de modifier les odonymes, la tarification et la capacité des locations de salles du Pavillon des bénévoles et mettre à jour certaines terminologies et tarifications diverses

ATTENDU QUE le règlement numéro 531-2025 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité des Cèdres pour l'année 2026 est entré en vigueur le 5 janvier 2026;

ATTENDU les travaux de rénovation et de mise en conformité du Pavillon des bénévoles;

ATTENDU la nouvelle désignation et le nouvel aménagement des salles au Pavillon des bénévoles;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour les odonymes, la tarification et la capacité des salles ainsi que certaines terminologies;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (C. c-27.1), lors de la séance ordinaire du 11 août 2026;

- [1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Patricia Perron

- [2] le projet de règlement a été présenté et déposé.

Il est proposé par Patricia Perron
Appuyé par Russell Piché
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :

Règlement numéro 531-1-2026 modifiant le règlement numéro 531-2025 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité des Cèdres pour l'année 2026 afin de modifier les odonymes, la tarification et la capacité des locations de salles du Pavillon des bénévoles et mettre à jour certaines terminologies et tarifications diverses

QUE le texte du règlement numéro 531-1-2026 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2026-09-317 Modification de la Politique de remboursement des frais de téléphone cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté, en 2022, la *Politique de remboursement de frais de téléphone cellulaire des employés de la Municipalité des Cèdres* ;

CONSIDÉRANT QUE certaines fonctions historiquement inclus dans la *Politique* ont été modifiées ou ne sont plus en vigueur au sein de la Municipalité ;

Il est proposé par Patrick Nadeau
Appuyé par Claude Généreux
Et résolu

QUE le Conseil municipal accepte la *Politique de remboursement de frais de téléphone cellulaire des employés* révisée de la Municipalité des Cèdres dont copie est jointe et faisant partie intégrante de la présente résolution;

QUE la présente Politique abroge toute Politique antérieure relative aux frais de téléphone cellulaire des employés de la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

2026-09-318 Nouvelle formule de partage des contributions au transport collectif pour la Couronne-Sud

CONSIDÉRANT la nouvelle Politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ci-après l'« ARTM ») autorisée en 2025 par la Communauté métropolitaine de Montréal permettant d'établir la contribution au transport collectif pour l'ensemble de la Couronne-Sud de 2026 à 2028;

CONSIDÉRANT l'article 95 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre A-33.3) (ci-après la « Loi »), lequel autorise les municipalités locales de la Couronne-Sud à convenir, par entente, d'une nouvelle formule de partage du montant total des contributions exigées en vertu de l'article 83 de la Loi, et les conditions qui y sont applicables;

CONSIDÉRANT QUE pour être valide, cette nouvelle formule de partage doit être approuvée par au moins les deux tiers des municipalités locales de la Couronne-Sud, ce qui représente 27 municipalités sur les 40 la composant;

CONSIDÉRANT QUE faute d'entente, une augmentation uniforme des contributions municipales est prévue à la Politique de financement, laquelle représente des enjeux d'équité depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT les deux rencontres tenues le 9 juin et 12 août 2026 avec les maires et mairesses de la Couronne-Sud en vue de convenir de principes directeurs et de nouvelles clés de partage du déficit, lesquelles ont permis de dégager un consensus;

CONSIDÉRANT QUE ce consensus s'appuie sur les principes directeurs suivants : le bénéficiaire- payeur, le décideur-payeur, la prévisibilité et la stabilité, la cohérence et la neutralité ainsi que la simplicité;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la Couronne-Sud au transport collectif est de 39,8 M\$ en 2026, grâce à l'aide transitoire octroyée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'aide transitoire prévue est dégressive et prendra fin en 2029, alors que les hausses de contribution anticipées varient fortement entre les cinq secteurs métropolitains, la Couronne-Sud étant parmi les plus touchées;

CONSIDÉRANT QU'il est anticipé que la contribution financière de la Couronne-Sud au transport collectif passera à 85,6 M\$ en 2029;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle formule de partage des contributions de la Couronne-Sud proposée ne constitue en aucun cas une acceptation de ce déficit, lequel dépasse largement la capacité de payer des municipalités la composant;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations exprimées quant à la fiabilité des données fournies par l'ARTM sur la provenance des usagers, de même qu'à l'égard de la méthodologie d'identification de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'a également été discutée la question des revenus éventuels associés au développement autour des gares d'une ligne de train;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claude Généreux
Appuyé par Patrick Nadeau
Et résolu

DE DEMANDER à l'ARTM d'appliquer la nouvelle formule de partage du montant total des contributions exigées en vertu de l'article 83 de la Loi, aux conditions suivantes :

- I. Distribuer, par municipalité, les déficits de chacun des modes de transport selon la provenance des usagers de ce mode, à l'exception du déficit des autobus locaux sur la Couronne-Sud, dont la répartition se fait en fonction de :
 - i) la provenance des usagers par municipalité à 50 %;
 - ii) l'offre de service (passages d'autobus) sur le territoire de la municipalité à 50 %.
- II. Répartir les revenus généraux retournés à la Couronne-Sud selon leur provenance dans chacun des 4 sous-secteurs (voir l'entente jointe, à laquelle est annexée la carte des 4 sous-secteurs) en réduction de la contribution totale des sous-secteurs (contribution selon la richesse foncière uniformisée (ci-après « RFU ») et contribution aux services), puis redistribuer la contribution nette de chaque sous-secteur au prorata des contributions des services avant l'application des revenus généraux des municipalités de ce sous-secteur. Une contribution minimale par municipalité correspond à la contribution RFU prévue à l'article 80 de la Loi doit être appliqué.
- III. Répartir l'aide transitoire allouée à la Couronne-Sud au prorata des hausses entre la contribution de la municipalité par rapport à sa contribution de l'année précédente.

Aucune aide ne doit être versée si la contribution de la municipalité baisse par rapport à l'année précédente ou si la croissance de la contribution est de 5% ou moins par rapport à l'année précédente.

DE DEMANDER à l'ARTM la mise à jour de la méthodologie d'identification de la provenance des usagers afin de s'assurer que la nouvelle formule de partage s'appuie sur des données fiables;

DE DEMANDER à l'ARTM de faire bénéficier les municipalités qui assument les déficits liés à une ligne de trains, de tous revenus éventuels associés au développement autour des gares de cette ligne;

DE DEMANDER à l'ARTM de fixer, suivant cette nouvelle formule, la contribution individuelle à réclamer de chacune des municipalités locales de la Couronne-Sud pour l'année 2027 et les années subséquentes;

DE DEMANDER à l'ARTM de répartir l'aide transitoire entre les cinq secteurs métropolitains, en fonction des hausses de contribution anticipées pour chacun d'eux, afin d'atténuer prioritairement les hausses là où elles sont les plus marquées;

DE DEMANDER à l'ARTM d'intensifier les démarches auprès du gouvernement, de concert avec les municipalités de la Couronne-Sud, afin de prolonger l'aide transitoire au-delà de 2028;

D'AUTORISER la signature de l'entente intermunicipale relative à la nouvelle formule de partage des contributions de la Couronne-Sud;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la présidence de l'ARTM.

Adopté à l'unanimité

2026-09-319 Place du Canal – projet domiciliaire Haut-Chamberry : autorisation de servitudes d'occupation permanente sur une partie du lot 4 287 492 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9227-7177 Québec Inc. est propriétaire du lot 4 287 492 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire consent en faveur de la Municipalité de servitudes d'occupation permanente sur une partie de ce lot afin de permettre le maintien, l'accès et l'utilisation d'ouvrages ou d'infrastructures municipales qui y sont situés;

CONSIDÉRANT QUE les assiettes de servitudes sont décrites au plan préparé par Jérôme Sirois-Charron, arpenteur-géomètre, sous le dossier 46185 minute 2 799, ou à toute description technique qui sera annexée à l'acte des servitudes;

CONSIDÉRANT ces servitudes sont consenties sans contrepartie financière ou selon les conditions prévues à l'acte notarié à intervenir entre les parties;

Il est proposé par Patricia Perron
Appuyé par Loïc Dewavrin
et résolu

QUE le Conseil municipal accepte la constitution de servitudes d'occupation permanente en faveur de la Municipalité sur une partie du lot 4 287 492 du cadastre du Québec, consentie par l'entreprise 9227-7177 Québec Inc., selon les limites et conditions prévues à l'acte de servitude;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier, ou en leur absence leurs remplaçants dûment autorisés, soient autorisés à signer, pour et au nom

de la Municipalité, l'acte de servitude notarié ainsi que tout document nécessaire ou utile à la réalisation de la présente résolution;

DE MANDATER *l'étude Format Légal Notaires et Conseillers Juridiques Inc.* pour la préparation des documents de l'acte de servitude ainsi que tout document nécessaire ou utile à la réalisation de la présente résolution;

QUE les frais relatifs à la préparation, à la signature, à la publication et à l'inscription de l'acte de servitude soient assumés par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin,
Directeur général et greffier-trésorier

2026-09-320 Dépôt de déclarations d'intérêts pécuniaires – Loïc Dewavrin, conseiller municipal

CONSIDÉRANT les modifications aux intérêts du conseiller, Loïc Dewavrin, depuis le dépôt de sa dernière déclaration d'intérêts pécuniaires;

CONSIDÉRANT les obligations de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* en matière de déclaration des intérêts pécuniaires;

Le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité atteste le dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de Loïc Dewavrin, conseiller municipal du district numéro 3 à la présente séance du 8 septembre 2026.

2026-09-321 Bérard Tremblay arpenteurs-géomètres : offre de services professionnels pour la réalisation d'un plan montant l'occupation de la partie du domaine hydrique de l'État occupée – lot de grève et en eau profonde – bloc 643 du Fleuve St-Laurent

CONSIDÉRANT QUE le bail 2001-56 relatif à l'occupation du lot de grève et en eau profonde - bloc 643 du Fleuve St-Laurent pour la mise en place d'un quai et d'une rampe de mise à l'eau vient à échéance le 1er février 2027;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir un plan à jour montrant l'occupation de la partie du domaine hydrique de l'État occupée, soit le lot de grève et en eau profonde du bloc 643 du Fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par *Bérard Tremblay arpenteurs-géomètres* pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services* ;

Il est proposé par Patrick Nadeau
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

D'OCTROYER à la firme *Bérard Tremblay arpenteurs-géomètres* au montant estimatif de 4 500 \$ (taxes en sus), le contrat de services professionnels pour la réalisation d'un plan montrant l'occupation de la partie du domaine hydrique de l'État occupée, soit le lot de grève et en eau profonde du bloc 643 du Fleuve Saint-Laurent, conformément à l'offre de services soumise le 21 avril 2026.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin,
Directeur général et greffier-trésorier

2026-09-322 Ali Excavation inc.: acceptation et paiement de l'avis de changement numéro AC-02 pour le remplacement de la vanne existante de 100 mm pour une vanne de 150 mm / Travaux de réfection du ponceau Wallot
Projet numéro 2024-600-08

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-06-221 octroyant à *Ali Excavation inc.* le contrat pour les travaux de réfection du ponceau Wallot ;

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de changement numéro AC-02 afin de procéder au remplacement de la vanne existante de 100 mm par une vanne de 150 mm ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services* ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Claude Généreux
Et résolu

D'ACCEPTER et d'ACQUITTER les frais relatifs à l'avis de changement numéro AC-02 au montant de 5 775 \$ (taxes en sus) à *Ali Excavation inc.* pour le remplacement de la vanne d'aqueduc dans le cadre des travaux de réfection du ponceau Wallot.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt 530-2025 et au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-09-323 Lessard et Demers inc.: acceptation et paiement de l'avis de changement numéro 1 pour l'ajout d'une unité de climatisation à la station de pompage Principale / Travaux de réhabilitation des stations de pompage Principale, Daoust et Sophie
Projet numéro 2024-600-01

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-06-220 octroyant à *Lessard et Demers Inc.* le contrat pour les travaux de réhabilitation des stations de

pompage Principale, Daoust et Sophie ;

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de changement numéro 1 pour l'ajout d'une unité de climatisation à la station de pompage Principale ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services* ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Russell Piché
Et résolu

D'ACCEPTER et D'ACQUITTER les frais relatifs à l'avis de changement numéro 1 au montant de 10 140.98 \$ (taxes en sus) à *Lessard et Demers inc.* pour l'ajout d'une unité de climatisation à la station de pompage Principale.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 537-2026 (financement à long terme d'activités d'investissement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin,
Directeur général et greffier-trésorier

2026-09-324 Les Pavages La Cité B.M. Inc.: octroi du contrat pour le pavage de diverses rues (2026-2027)

CONSIDÉRANT le projet de pavage de diverses rues pour l'année 2026-2027;

CONSIDÉRANT la demande de prix conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services* ;

Il est proposé par Patrick Nadeau
Appuyé par Russell Piché
Et résolu

D'OCTROYER à *Les Pavages La Cité B.M. Inc.* au montant de 22 166.96 \$ (taxes en sus) le contrat pour le pavage de diverses rues municipales (2026-2027).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin,
Directeur général et greffier-trésorier

2026-09-325 Réfrigération Yvan Allison : octroi de contrat pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle thermopompe avec deux unités murales au bâtiment de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT le bris d'une unité de climatisation au bâtiment de l'hôtel de

ville ;

CONSIDÉRANT l'âge de l'unité de climatisation, la difficulté de se procurer les pièces de remplacement et leurs coûts ;

CONSIDÉRANT la nécessité de se procurer une nouvelle unité de climatisation ;

CONSIDÉRANT la demande de prix conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services* ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Patrick Nadeau
Et résolu

D'OCTROYER à *Réfrigération Yvan Allison* au coût de 15 590.50 \$ (taxes en sus), le contrat pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle unité thermopompe de type murale, tel qu'il appert à l'estimation numéro 851.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin,
Directeur général et greffier-trésorier

2026-09-326 Démission de Nourelhoda Djedou à titre de commis à l'urbanisme et l'environnement au Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le Conseil municipal prend acte de la lettre de démission reçue le 1^{er} août 2026 de Nourelhoda Djedou à titre de commis à l'urbanisme et l'environnement, poste temporaire à temps plein, et effective le 1^{er} août 2026.

2026-09-327 Embauche d'employés à titre de préposés aux loisirs, poste occasionnel et non-syndiqué, pour les activités et événements municipaux au Service des loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise régulièrement des événements et activités nécessitant un soutien ponctuel en main-d'œuvre et souhaite constituer une banque de personnel pouvant être appelé à titre de préposé aux loisirs sur une base occasionnelle;

CONSIDÉRANT QUE les candidats sélectionnés ont démontré leur intérêt et leur disponibilité à occuper ce poste occasionnellement selon les besoins exprimés par le Service des loisirs, culture et vie communautaire

Il est proposé par Patrick Nadeau
Appuyé par Russell Piché
Et résolu

QUE la Municipalité procède à l'embauche, à titre de préposés aux loisirs, poste occasionnel et non syndiqué, les personnes suivantes lors des événements ou activités spécifiques organisés par la Municipalité :

- BARBARIE, Alexandra	- LAFRANCE, Charles-Olivier	- PICHETTE, Gaële
- BOSSÉ, Maïa	- LAURIN, Camille	- PROULX, Léa
- DUPONT, Lili-Rose	- LAURIN, Magalie	- TREMBLAY, Louis
- LARIVIÈRE, Étienne	- NIMAX, Macha	- LAFLEUR, Olivier

QUE leur rémunération soit établie selon l'échelle salariale en vigueur pour les employés occasionnels et non syndiqués.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin,
Directeur général et greffier-trésorier

2026-09-328 Modification du statut d'emploi de Myriam Brunet à titre de préposée aux prêts à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-04-123 embauchant Myriam Brunet à titre de préposée aux prêts, poste permanent à temps partiel, à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis;

CONSIDÉRANT la demande de l'employée visant à modifier son statut d'emploi de temps partiel permanent à temps partiel occasionnel sur appel;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

DE MODIFIER le statut d'emploi de Myriam Brunet, préposée aux prêts à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour un statut à temps partiel occasionnel sur appel, et ce à compter du 11 septembre 2026;

QUE les autres conditions de travail applicables demeurent conformes aux dispositions de la convention collective du personnel de bureau 2023-2027.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin,
Directeur général et greffier-trésorier

2026-09-329 Prolongation de la période d'embauche de Loïc Hans Duskic à titre de commis à l'urbanisme et à l'environnement

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-06-228 entérinant l'embauche de Loïc Hans Duskic à titre de commis à l'urbanisme et à l'environnement, poste temporaire à temps plein au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Claude Généreux
Et résolu

DE PROLONGER la période d'emploi temporaire de Loïc Hans Duskic à titre de commis à l'urbanisme et à l'environnement au Service de l'urbanisme et de l'environnement, jusqu'au 18 décembre 2026 inclusivement, et ce selon les conditions prévues à la convention collective des employés de bureau 2023-2027.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin,
Directeur général et greffier-trésorier

2026-09-330 Démission de Simon Lachapelle à titre de pompier volontaire au Service de la sécurité incendie

Le Conseil municipal prend acte de la lettre de démission reçue le 21 août 2026 de Simon Lachapelle à titre de pompier volontaire, poste permanent à temps partiel et effective au 4 septembre 2026.

2026-09-331 Autorisation des travaux sur le cours d'eau Delvan (remplacement de ponceau)

CONSIDÉRANT QUE les ponceaux situés sur le cours d'eau Delvan nécessitent d'être remplacés en raison de leur état et/ou de leur trop faible diamètre, et afin d'assurer le libre écoulement des eaux ainsi que la sécurité des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés consistent au remplacement des ponceaux existants par des nouvelles structures conformes aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge nécessaire de procéder à ces travaux afin de maintenir l'intégrité du réseau de drainage et de prévenir les risques d'érosion, d'inondation ou de détérioration des infrastructures adjacentes;

CONSIDÉRANT QUE les autorisations requises auprès des organismes gouvernementaux compétents devront être obtenues, le cas échéant, avant le début des travaux;

Il est proposé par Russell Piché
Appuyé par Patrick Nadeau
Et résolu

D'AUTORISER la réalisation des travaux de remplacement des ponceaux sur le cours d'eau Delvan situés aux chaînages approximatifs 0+045, 0+110, 0+225, 0+525 estimés à 130 000 \$ (taxes en sus) en pièces et main d'oeuvre, conformément aux plans, devis et recommandations techniques applicables;

D'AUTORISER l'administration municipale à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation des travaux, incluant l'obtention des autorisations gouvernementales requises;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, ou toute autre personne désignée par celui-ci, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin,
Directeur général et greffier-trésorier

***Deuxième période de questions aux citoyens (30 minutes maximum
19h56 – aucune question)***

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2026-09-332 Levée de la séance ordinaire

CONSIDÉRANT QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Patricia Perron
Appuyé par Russell Piché
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h05.

Adopté à l'unanimité

Michel Proulx
Maire

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier